

AVIS ET RAPPORTS DU CESER



Compte financier unique 2025

Adopté en séance plénière 18 juin 2026

Saisine



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Les questions d'efficacité de l'action publique sont au cœur des travaux du CESER, comme en témoignent les avis qu'il rend sur les documents budgétaires de la Région. À travers cet avis sur le Compte Financier Unique (CFU), notre assemblée apprécie la traduction concrète des politiques publiques régionales et leur capacité à répondre aux besoins du territoire. Cet exercice constitue ainsi un moment essentiel d'évaluation de l'action régionale, permettant de mettre en perspective les choix opérés, leurs résultats et les marges de manœuvre dont dispose la collectivité.

Ce CFU illustre à nouveau les contraintes que les décisions et mesures imposées par l'État impriment sur les ressources régionales. Dans un contexte international et une conjoncture nationale défavorables, l'évolution de la situation financière de la collectivité risque de compromettre sa capacité à déployer des politiques publiques adaptées aux grands enjeux pour le territoire et ses acteurs. Bien que conscient que des arbitrages sont à opérer au vu de recettes en recul, le CESER ne peut qu'encourager la collectivité à opérer ces arbitrages dans une logique de maintien des services publics nécessaires tout en veillant à ne pas fragiliser davantage des secteurs ou acteurs nécessaires à la cohésion du territoire.

Dans ce contexte, le CESER entend, par le présent avis, contribuer à un débat budgétaire éclairé et réaffirmer son attachement à une action publique régionale ambitieuse, au service de l'intérêt général et de l'avenir du Grand Est.

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est
a voté le présent avis à l'unanimité.

I. FINANCES ET ADMINISTRATION RÉGIONALE

Pour l'année 2025, le Compte Financier Unique (CFU), document commun à l'ordonnateur et au comptable public, se substitue au Compte Administratif (CA). En évoluant dès cette année vers le CFU, la collectivité anticipe l'obligation réglementaire qui s'imposera à compter de l'exercice budgétaire 2026.

Ce CFU retrace l'exécution, en 2025, du budget principal mais également du budget annexe. Ce dernier concerne spécifiquement la gestion, à titre expérimental (période 2025-2029), du Réseau Routier National (RRN).

Dernier élément de contexte, cet exercice intègre une régularisation comptable de 412,2 M€ équilibrée en dépenses et en recettes, ce qui a une incidence sur le niveau de réalisation en investissement. Cette régularisation est liée aux droits d'entrée de la SPL Grand Est Mobilités.

Concernant le budget principal, le CFU 2025 indique que les recettes réelles, hors affectation du résultat s'élèvent à 4 322,5 M€ (dont 10,4 M€ de gestion active de la dette) soit un taux de réalisation de 94,26% (+0,8 point). Les dépenses réelles affichent un montant de 4 339,2 M€ (dont gestion active de la dette), soit un taux de réalisation de 94,15% (+1,17 points). Le CESER tient à souligner le haut niveau des taux de réalisation, traduction d'une gestion budgétaire fine.

Résultat de l'exercice

Le résultat courant de l'exercice 2025 est de -16,7 M€ (diminution du fonds de roulement) et le résultat de clôture s'établit, en conséquence, à 6,7 M€ (contre 23,5 M€ au CA 2024).

Le CESER appelle le Conseil régional à la vigilance car l'évolution défavorable de ces indicateurs génère un recul des marges de manœuvre financières de la collectivité.

Recettes

Hors revolving, reprise du résultat et régularisation, les ressources de la collectivité sont en diminution de 4,7% (baisse des recettes relatives aux fonds européens et impact des mesures prises par l'État dans le cadre du redressement des comptes publics¹).

En fonctionnement, les recettes s'élèvent à 2 911,9 M€ (+0,3% par rapport au CA 2024). Cette progression est essentiellement portée par la hausse des recettes fiscales et, en particulier, par l'accroissement du produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation. Concernant cette recette, les deux décisions prises par la collectivité (60€ par cheval

¹ dont gel de la dynamique de TVA, baisse de plus de 22 M€ la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), diminution de 23,7 M€ de recettes fiscales au titre du Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO)

vapeur et suppression de l'exonération accordée aux « véhicules propres ») ont donné lieu à un gain financier déterminant dans le cadre des mesures imposées par l'État. Néanmoins, ce gain apparaît comme transitoire car, le plafond réglementaire autorisé étant atteint pour le tarif par cheval vapeur, une nouvelle hausse de cette recette ne reposerait que sur la progression du nombre d'immatriculations.

Les mesures imposées par l'État conjuguées au contexte international et à la conjoncture nationale ainsi que l'absence de leviers sur les recettes existantes constituent pour le CESER autant de signaux préoccupants quant à l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Investissements

Depuis plusieurs exercices, la collectivité affiche sa volonté de mener une politique d'investissement volontariste. Le CESER a déjà indiqué être en accord avec cette ambition au vu de la nécessité de soutenir et d'accompagner le développement du territoire. Toutefois, le CESER demande à connaître les investissements réalisés et soutenus afin d'analyser leur véritable contribution à ce développement.

Emprunts, indicateurs et ratios

Grâce à la progression des recettes mais également à une maîtrise des dépenses de fonctionnement par la collectivité, le niveau d'épargne brute est en hausse de 3,9% entre le CA 2024 et le CFU 2025 et le taux d'épargne progresse de 0,6 point. Cette progression de l'épargne permet de limiter la hausse de la capacité de désendettement dans un contexte d'endettement accru.

En effet, au 31 décembre 2025, l'encours de dette de la collectivité, qui progresse de manière continue depuis plusieurs exercices, est de 2 915 M€ ; il augmente de 150 M€ par rapport au CA 2024. Le CESER est conscient que cette hausse est la résultante de la politique d'investissement volontariste déployée par la collectivité. Néanmoins, il demande, à la collectivité la plus grande prudence quant aux engagements financiers futurs induits par un endettement en hausse en particulier dans un contexte de tensions fortes sur les budgets régionaux.

Fonds européens

Le CESER a souligné, à différentes reprises, la qualité de la gestion et des actions du Conseil régional afin d'optimiser la consommation des enveloppes afférentes aux fonds européens. Il souhaite réaffirmer, en cohérence avec la motion adoptée en assemblée plénière de décembre 2024 et pour la prochaine programmation, plaider pour la poursuite de la politique de cohésion et le maintien des Régions en tant qu'autorités de gestion.

II. TRANSFRONTALIER, EUROPE, RELATIONS INTERRÉGIONALES ET INTERNATIONALES

Alors que les actions et crédits relatifs à des projets transfrontaliers s'inscrivent en transversalité dans la plupart des compétences de la Région, le CESER rappelle qu'il avait demandé la réalisation d'un outil comptable traduisant en chiffres, à l'occasion des étapes budgétaires annuelles, l'ampleur du fait transfrontalier régional. Ce document de synthèse, qui avait été annoncé il y a trois ans mais qui reste en projet, serait important en termes de communication à l'échelle régionale, nationale et européenne.

Bassins de vie transfrontaliers

Le CESER constate l'ampleur des crédits INTERREG pour lesquels le statut d'autorité de gestion de la Région a fait la preuve de son efficacité et doit donc être maintenu pour la prochaine période 2028-2034. Ces fonds permettent de financer un grand nombre de projets importants dans des thématiques très diverses (santé, emploi, formation, énergie, mobilités, ...), qui constituent des vecteurs d'intégration transfrontalière pour leurs habitants. Le CESER insiste, en particulier, sur la priorité à donner à la jeunesse. Dès leur plus jeune âge, les habitants proches des frontières doivent intégrer dans leur vie quotidienne les opportunités qu'offrent les bassins de vie transfrontaliers en termes de mobilité, d'échanges et rencontres, de formation, d'emploi...

Coopération interrégionale

Concernant la coopération interrégionale, le CESER rappelle une fois encore la nécessité d'aborder certains enjeux transfrontaliers à une échelle supérieure aux limites régionales. C'est dans cette optique qu'il a lancé avec les CESER Hauts-de-France et Bourgogne-Franche-Comté une réflexion sur les enjeux liés à la santé au niveau transfrontalier, qui pourrait utilement inspirer les Conseils régionaux concernés. L'objectif de cette démarche, axée sur la santé, reste à terme de positionner la société civile organisée comme force de proposition à l'échelle des instances européennes sur toutes les thématiques concernant les bassins de vie transfrontaliers.

III. MOBILITÉS

Comme annoncé lors de la présentation de l'Avis du CA 2024 qui pouvait être considéré comme « hors-norme » étant donné le pic d'investissement, il convient d'apprécier ce nouvel exercice 2025 comme une année de continuité de la politique publique en faveur des mobilités et des infrastructures de transports au regard des exercices 2022 et 2023.

Budget Principal 2025

Pour le volet mobilités et infrastructures de transports, le CFU 2025 affiche un taux global de réalisation de 95,6% légèrement supérieur à l'exercice précédent (93,8%).

S'agissant du volet fonctionnement, le taux de réalisation est de 99,1% en amélioration par rapport à l'exercice précédent avec 96,3%. S'agissant du volet investissement, le taux de réalisation est de 91,6% en amélioration par rapport à l'exercice précédent (85,1%).

Le CESER prend acte de la régularisation comptable et du léger recul des investissements en cohérence avec les annonces de l'exercice précédent. Il attire également l'attention sur les retours et le ressenti des usagers remontés via les différentes instances de concertation. À ce titre, il appelle à engager une étude de suivi qualitatif pour l'offre TER à l'instar de celle réalisée pour le transport scolaire et interurbains

Budget Annexe « Réseau Routier National »

Comme déjà mentionné dans cet Avis, le CFU 2025 constitue le premier exercice pour la gestion, à titre expérimental, du réseau routier national. Le résultat se caractérise par un excédent sur l'exercice de 10,9 M€ à rapporter à un budget prévisionnel de 103,2 M€.

Les recettes atteignent 83,7 M€ (taux d'exécution de 81,1%). Les dépenses sont de 72,8 M€ avec un taux de réalisation de 70,5%.

Le CESER prend acte du taux d'exécution de cet exercice de démarrage et suivra son évolution lors des prochains exercices.

IV. FORMATION, RECHERCHE ET INNOVATION

Dans un contexte de fortes tensions budgétaires affectant l'ensemble des acteurs de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur, le CESER rappelle que les financements publics, quel que soit le statut de l'organisme bénéficiaire, doivent répondre à des objectifs clairement identifiés et faire l'objet d'une évaluation régulière de leurs effets. Il considère que ces soutiens doivent être appréciés au regard de leur contribution effective aux besoins des apprenants et des territoires.

Formation professionnelle

Le CESER constate avec préoccupation la baisse significative des crédits consacrés à la formation professionnelle (Crédits de Paiement en Fonctionnement (CPF) 245,7M€ mandatés en 2024 contre 183,7M€ mandatés en 2025), principalement imputable à la diminution des financements dédiés aux formations continues des demandeurs d'emploi. Cette insuffisance de financement engendre des contraintes budgétaires et

entraîne une véritable érosion des capacités de formation, avec des répercussions majeures sur le développement des compétences, l'employabilité des individus et, plus largement, la compétitivité économique.

Dans son Avis « *Former, Recherche et Innover pour une renaissance industrielle au plus près des territoires* » d'avril 2026, le CESER évoque la souveraineté économique qui constitue un enjeu systémique qui mobilise conjointement les politiques de l'éducation, de la formation, de la recherche et de l'innovation et également les politiques sociales et environnementales. En ce sens, le CESER rappelle que les dépenses consacrées à la formation ne doivent pas être considérées comme une simple charge budgétaire, mais comme un investissement stratégique pour l'avenir.

Orientation

Le CESER, dans tous ses Avis sur la formation, ne cesse de rappeler le rôle essentiel de l'orientation, à plus forte raison dans un contexte de transition des compétences. Pourtant aucune évaluation de la politique régionale d'orientation n'a été menée. Ce manque empêche de mettre en valeur les actions réalisées et limite la capacité à renforcer ou ajuster la politique publique de l'orientation sur des bases concrètes et mesurables. Le CESER a préconisé au Conseil régional en partenariat avec l'État et avec les Autorités Académiques d'élaborer une évaluation de la politique régionale d'orientation en associant le CESER à cette démarche, sachant que les CESER ont pour mission de contribuer à l'évaluation des politiques publiques.

Formations sanitaires et sociales

Conformément aux dispositions prévues par le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), le CESER insiste pour être informé chaque année de l'état d'avancement de sa mise en œuvre.

Lycées

Le CESER souligne la nécessité de mieux évaluer les effets réels des investissements liés à la transition énergétique sur la maîtrise des charges de fonctionnement des lycées, condition essentielle de leur soutenabilité à plus ou moins long terme.

Sur les équipements pédagogiques dans les lycées, le CESER rappelle la nécessité de disposer de fonds suffisants pour moderniser l'ensemble de l'appareil de formation afin que celui-ci reste de qualité et adapté aux mutations numériques, sociétales et économiques.

Si le CESER souligne la volonté d'accompagnement social des familles et d'amélioration des conditions de vie des élèves, il relève, toutefois, l'absence d'une évaluation consolidée permettant d'apprécier pleinement l'impact réel des politiques mises en

œuvre, notamment en matière de réduction des inégalités sociales et de transformation durable des pratiques de restauration collective.

Le CESER prend acte des investissements réalisés, notamment, dans les internats, les ateliers professionnels et les espaces de restauration, qui participent à l'amélioration globale du cadre de vie scolaire. Toutefois, la multiplication des opérations de regroupement ou de restructuration mérite une vigilance particulière quant à leurs conséquences sur l'accessibilité des formations, les mobilités des élèves et l'équilibre territorial de l'offre éducative.

Le CESER réitère de manière constante sa demande d'évaluation du dispositif Lycées 4.0, celle-ci n'ayant, à ce jour, même pas donné lieu à la transmission d'un bilan global et consolidé. Il souligne que cette évaluation devrait être menée conjointement avec les Autorités Académiques afin de dépasser la seule dimension quantitative des équipements pour intégrer une analyse complète des usages pédagogiques effectifs, des impacts organisationnels dans les établissements, des conséquences environnementales et sanitaires, ainsi que des coûts de fonctionnement induits.

Si les enjeux de sûreté sont pleinement reconnus, le CESER rappelle que les équipements technologiques ne sauraient constituer l'unique réponse aux problématiques de sécurité. Ils doivent s'inscrire dans une approche globale associant prévention, accompagnement éducatif, dialogue avec les communautés scolaires et qualité du climat scolaire.

Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

Le CESER observe que les crédits consacrés au développement des compétences de haut niveau présentent des taux d'exécution relativement faibles au regard des montants votés, en particulier en investissement (46,8%). Alors même que cet axe constitue un levier majeur d'attractivité et de compétitivité pour le Grand Est, ces écarts entre prévisions et réalisations interrogent. Le CESER estime qu'une présentation plus détaillée des facteurs expliquant cette sous-exécution permettrait de mieux apprécier l'effectivité des actions engagées et leur contribution aux objectifs du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche, d'Innovation (SRESRI).

Sur la structuration d'un potentiel de recherche attractif, le CESER considère que les interventions gagneraient à être davantage valorisées et rendues plus lisibles. Une meilleure identification des résultats concrets, des retombées scientifiques, économiques et territoriales des dispositifs financés permettrait de renforcer la compréhension et l'appropriation de l'action régionale, ainsi que d'en objectiver pleinement l'impact.

Le CESER demande une évaluation des résultats obtenus par les différents opérateurs régionaux impliqués dans l'accompagnement des projets d'innovation et le soutien au

transfert de technologies. Par ailleurs, dans son Avis « *Former, Recherche et Innover pour une renaissance industrielle au plus près des territoires* » le CESER préconise que le Conseil régional améliore la communication sur les dispositifs de recherche et d'innovation, notamment :

- par un renforcement de la communication sur les Pôles Universitaires d'Innovation et leurs missions ;
- par une meilleure communication sur les différents dispositifs d'aide à la recherche et à l'innovation, notamment auprès des petites et moyennes entreprises.

V. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le taux global d'exécution du budget développement économique n'est pas totalement satisfaisant (84%). Ce résultat est principalement imputable à la priorité « développer les solutions de financements innovantes et dé-risquer les projets ».

Le CESER prend acte avec intérêt que l'introduction de la partie « Attractivité » énonce que « *la complexité de la période actuelle amène à se réinterroger sur les façons de concevoir l'accompagnement, à revoir les modèles économiques, à renforcer et coordonner l'action des partenaires institutionnels de façon à créer de nouvelles dynamiques, à soutenir des complémentarités et des synergies entre les entreprises et les acteurs des territoires par filières et par bassin d'activité.* » Il souligne, en effet, que cette philosophie d'action est bien en phase avec les positions exprimées dans son avis « Renaissance industrielle » de novembre 2025. Toutefois, il regrette que la mise en œuvre reste « timide », et espère qu'elle sera plus affirmée dans l'exécution du budget 2026.

Transitions industrielles, économiques et environnementales

Concernant les parcours de transformation, le CESER constate à nouveau un très fort déséquilibre entre les modules de la transition écologique et les autres. Selon le CESER, cela résulterait du fait que les entreprises perçoivent bien les économies immédiates réalisables à travers des mesures d'efficacité énergétique, mais elles ont plus de difficultés à mesurer les gains de compétitivité possibles en investissant dans le numérique et les technologies de l'industrie du futur. Le CESER appelle le Conseil régional à sensibiliser les entreprises sur l'apport des autres moteurs de transformation pour leur compétitivité.

Le CESER relève que les 79 000 € mandatés pour l'accélération des projets des PME industrielles vers la défense traduisent un démarrage trop lent au regard des besoins dans ce domaine et de la croissance de ce marché.

Agir au plus près des territoires

Pour le CESER, le nombre de projets de relocalisations ne suffit pas à cerner la dynamique économique et industrielle réelle de la région. En effet, bien que les créations nettes d'usines soient redevenues positives en 2025, les emplois industriels baissent significativement (-1,7% en 2025). C'est un signal inquiétant qui doit appeler l'attention des pouvoirs publics.

Le CESER note que le plan 500 relocalisations n'est plus évoqué dans ce CFU 2025. Il s'interroge sur la poursuite de ce plan, son pilotage stratégique et opérationnel ainsi que le niveau d'atteinte des objectifs à date.

Recherche, développement et innovation

Le CESER constate une baisse importante des projets de Recherche, Développement et d'Innovation (RDI) des grandes entreprises et des projets collaboratifs. Le niveau des dépenses de RDI des entreprises est une fragilité importante de la région qui ne semble pas s'améliorer. C'est un signal négatif pour le CESER qui appelle le Conseil régional à porter une attention accrue dans ce domaine, qui est essentiel à la renaissance industrielle.

Le CESER s'inquiète de la cessation d'activités d'entreprises de l'économie classique ou de l'ESS, qui pourraient survivre, si les dispositifs d'accompagnement financier dans les phases critiques étaient plus appropriés. Dans ce cadre, il semble urgent de réfléchir à d'autres possibilités de financement via la mise en œuvre d'un fonds de garantie régionale permettant un accès facilité aux crédits bancaires de trésorerie.

Développer l'entrepreneuriat

Le CESER fait le constat de résultats assez constants dans cette priorité ainsi que d'une bonne efficience des moyens investis pour développer l'entrepreneuriat en région.

Investissements directs étrangers

Le CESER note qu'Ernst & Young comptabilise 2 505 emplois projetés grâce aux Investissements Directs Étrangers (IDE) en Grand Est dans son baromètre de l'attractivité de la France contre 4 896 emplois créés ou maintenus dans le CFU. Le CESER s'interroge sur les raisons de l'écart du nombre d'emplois liés aux IDE et des différences de méthodes de comptages employées. Compte tenu des difficultés à fiabiliser les informations relatives aux emplois projetés et/ou créés, le CESER invite le Conseil régional à la prudence lors de l'annonce des emplois induits par les projets d'investissements étrangers.

VI. TERRITOIRES

La présentation politique du budget consacré à l'aménagement du territoire indique que les dépenses sont en baisse de 6,6 M€, soit une diminution de 6,9% par rapport à 2024. Cette baisse se répartit entre les CPF, qui diminuent de 0,6 M€ (soit -15,8%), et les Crédits de Paiement en Investissement (CPI), qui reculent de 6,0 M€ (soit 6,5%).

Le « poids » des dépenses consacrées à l'aménagement du territoire dans les dépenses globales passe de 2,35% en 2024 à 2,07% en 2025. Cette part est en baisse constante depuis 2023, où elle était de 2,49%.

Le CESER demande au Conseil régional de maintenir le niveau d'engagement budgétaire dans ces politiques essentielles pour répondre aux défis stratégiques et pour l'avenir de nos territoires.

Les dépenses mandatées sont de l'ordre de 89,8 M€ avec un taux de réalisation de 87%, proche du taux de réalisation du budget global. Le CESER souligne ce bon taux de réalisation et la bonne prévision faite sur les besoins de financement en aménagement du territoire.

Concernant les ruralités, le CFU 2025 ne présente aucun élément, de façon distincte, en lien avec les mesures mises en œuvre dans le cadre du « Pacte pour les ruralités », pourtant voté en 2024.

Le CESER réitère sa demande d'intégrer les politiques régionales à destination de la ruralité, et notamment celles relevant de la commission « Montagne, Ruralité, Patrimoine Local et Patrimoine Paysager », dans une partie dédiée dans les rapports budgétaires du Conseil régional.

Le CESER demande également que le nombre de projets situés en zone rurale soit systématiquement précisé dans les documents budgétaires du Conseil régional.

Usages numériques

Sur la partie « Accompagner la réalisation des infrastructures numériques sur le territoire », le CFU 2025 indique que les CPI sont en hausse de 0,9 M€, soit +5,6% par rapport à 2024. Cette hausse est couplée à un meilleur taux de réalisation qu'en 2024, passant de 67% à 92%.

Le taux de réalisation des CPF reste relativement faible, de l'ordre de 47%, mais il est nettement plus élevé que celui de l'année 2024, où il s'élevait à 17%.

Le CESER souligne la volonté et les moyens engagés par le Conseil régional pour atteindre son objectif de 100% de raccordement du territoire au Très Haut Débit.

Sur la partie « Accompagner la transformation des usages numériques », les CPI sont en baisse de 0,2 M€, soit -7,0% par rapport à l'année 2024. Cette diminution s'accompagne d'un taux de réalisation bien inférieur à ceux des années précédentes, s'établissant à 42% au lieu des taux proches de 70% relevés en 2023 et 2024.

Le CESER interroge le Conseil régional sur les raisons de ce taux inhabituel en comparaison avec les années précédentes.

Lors de l'examen du CA 2024 et du BP 2025, le CESER appelait le Conseil régional à fournir des éléments de suivi et d'évolution du dispositif « Hub Grand Est » pour en démontrer son utilité et toute sa dimension. Le CESER s'interrogeait également sur le délai de mise en œuvre du partenariat. Le rapport du CFU 2025 n'apporte aucun élément sur ce sujet. Le CESER réitère sa demande concernant le « Hub Grand Est ».

En matière de vidéoprotection, pour l'année 2025, 162 collectivités ont été accompagnées à hauteur de 4,9 M€. En 2024, le dispositif avait permis le financement de 103 projets, pour 2,2 M€. Le CESER constate donc une hausse de 57% du nombre de projets pour une hausse de 123% du montant alloué au dispositif.

Le CESER interroge le Conseil régional sur la différence entre l'évolution du volume financier du dispositif et le nombre de projets soutenus.

De plus, comme en 2024, le CESER constate que la part des installations dans les communes rurales ne figure pas dans le document, contrairement au rapport sur le CA de l'année 2023. Le CESER renouvelle sa demande d'intégrer le nombre de projets financés en zone rurale.

Plus généralement, le déploiement des infrastructures numériques et la transformation numérique des territoires s'accompagnent d'un risque d'isolement des personnes en situation d'illectronisme. Selon l'Indice de fragilité numérique établi par la Mednum (coopérative d'acteurs engagés pour un numérique inclusif, au service des territoires et des personnes en difficulté face au numérique), le Grand Est est dans la moyenne nationale avec un indice de 5,4/10 (1/10 étant un risque faible et 10/10 étant un risque fort). Cependant les disparités territoriales sont importantes avec 5 départements ayant un indice supérieur ou égal à 6/10, dont la Haute-Marne et la Meuse avec un indice de 6,6/10. De plus, les tarifications d'accès à la fibre, souvent élevées, peuvent aggraver la précarité financière.

Le CESER appelle, une nouvelle fois, à mener des actions en faveur de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme comme facteurs d'équité sociale et territoriale.

Développement durable et équilibré des territoires

Concernant les CPI sur la partie « Animer, mettre en réseau et faire monter en compétence les territoires », le CESER constate de fortes variations d'une année sur l'autre. En 2023, aucun crédit n'a été affecté alors qu'en 2024, 7,5 M€ ont été mandatés. Pour 2025, 112 000 € de crédits ont été engagés.

Le CESER interroge le Conseil régional sur les raisons de ces variations spécifiques.

Concernant la partie « Renforcer le partenariat Région/territoire », le dispositif de soutien à l'ingénierie aux Pays/PETR a été fortement modifié en 2025, passant d'une aide financière au recrutement à une aide au projet. Ce changement fait suite à un bilan effectué sur les années 2021 à 2024.

Il est ainsi difficile de comparer les données avec ces approches différentes. Lors de l'examen du CA 2024, le CESER avait demandé au Conseil régional la transmission du bilan et lors de l'examen du BP 2025, le CESER avait préconisé que la modification du dispositif devait avoir comme objectif premier l'efficacité et la nécessité d'un tel soutien plutôt que la seule économie budgétaire.

Le CESER demande un bilan qualitatif de ce changement sur l'efficacité de l'accompagnement auprès des PETR.

Sur la partie « Soutenir les projets d'aménagement durable et équilibré des territoires », les trois dispositifs « soutien aux centralités urbaines et rurales », « soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité » et « soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères », ont été mis en pause pour l'année 2026. Le dernier bilan, avant cette suspension, présenté dans le CFU 2025, indique que 437 projets ont été financés pour un montant total de 52,8 M€.

En parallèle, le dispositif « coup de pouce rural », qui est spécifiquement destiné aux communes de moins de 1 500 habitants, a été maintenu. En 2025, il a permis de soutenir 750 projets pour 6,5 M€. Le CESER précise qu'il ne pourra toutefois pas remplacer les dispositifs suspendus.

Pour le CESER, l'équité et l'attractivité d'un territoire passent par un accompagnement, humain et financier, au plus proche des collectivités et des élus locaux afin qu'ils puissent concrétiser leurs projets au service de la population. Ces chiffres présentés montrent l'importance de ces dispositifs pour le financement des projets d'aménagement du territoire.

Le CESER rappelle qu'il sera attentif à la reprise de ces dispositifs et aux conditions de leur mise en œuvre.

Lors de l'examen du CA 2024, le CESER constatait déjà que l'intégration des critères environnementaux n'était pas un frein aux demandes de financement des collectivités. En effet, le taux de projets ayant atteint le niveau bonus était de 15%. Dans le rapport du CFU de 2025, ce taux passe à 50%. Le CESER souligne la bonne progression de ce taux qui traduit l'inclusion, de plus en plus importante, de ces enjeux dans les projets des collectivités.

VII. ENVIRONNEMENT

Le CESER constate que le ratio dépenses de fonctionnement/dépenses d'investissement reste constant sur les trois dernières années (2023 - 2024 - 2025).

Le CESER prend acte des engagements du Conseil régional en matière de transition énergétique, de politique de l'eau, de préservation des milieux naturels et de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique. Le CESER estime que les dispositifs régionaux gagneraient à être évalués, hiérarchisés et articulés entre eux.

Le CESER encourage en particulier le Conseil régional à réaliser un bilan, sur le plan géographique, des sollicitations de ses dispositifs afin de cerner les raisons pour lesquelles les acteurs de certains territoires n'y font pas appel.

Le CESER constate que peu de dispositifs régionaux incitent à la sobriété et à un usage économe des ressources.

Transition énergétique et économie circulaire

Le CESER constate que le montant de la section d'investissement consacré à l'économie circulaire et à la transition énergétique est inférieur de 11 M€ par rapport au montant 2024. Il souhaite obtenir des explications sur ce différentiel important.

Le nombre de projets accompagnés par la Région Grand-Est dans le cadre du programme Climaxion atteint 1 368 en 2024 et 1 324 en 2025. Le CESER se demande si les résultats sont réellement en adéquation avec les enjeux élevés d'adaptation au changement climatique.

Le CESER constate le nombre restreint de dossiers aidés en matière d'efficacité énergétique dans les entreprises : 24 en 2024 et 5 en 2025. Il préconise de vérifier si ce dispositif est adapté aux besoins des entreprises et recommande une évaluation.

Concernant les projets en énergies renouvelables aidés, le CESER note que le bois-énergie occupe toujours la place principale. L'ADEME a alerté sur la tension de plus en plus forte sur la production forestière en raison du réchauffement climatique, des prélèvements forestiers en augmentation et de la mortalité arboricole en hausse. La disponibilité de la ressource bois est en constante diminution. En conséquence, les flux de bois (c'est-à-dire, la différence entre ce qui est produit et ce qui est consommé) pourraient prochainement s'approcher du zéro voire devenir négatifs. Par ailleurs, afin de répondre à la demande, les méthodes d'exploitation néfastes à la préservation durable du patrimoine forestier (coupes rases, tassement des sols forestiers en raison de l'utilisation de machines plus imposantes, coupes en périodes sensibles de nidification...) se développent. Le CESER réitère son alerte au Conseil régional sur les risques d'inadéquation entre l'offre et la demande et sur la nécessité de réguler les subventions octroyées à cette source d'énergie. Il demande à ce que la hiérarchie des usages du bois soit préservée (bois d'œuvre pour la menuiserie-charpente, branchages pour le bois-énergie).

Le CESER attire l'attention sur l'utilisation de panneaux photovoltaïques et de batteries fabriqués en Chine pour électrifier le territoire. Il encourage le Conseil régional à

renforcer son accompagnement des entreprises françaises dans ce domaine d'activité afin de réduire notre dépendance à l'égard de la Chine.

Concernant le dispositif, abandonné en 2025, destiné à favoriser l'implantation des bornes de recharge électrique pour les véhicules, le CESER en sollicite une évaluation, pour vérifier les lieux où les besoins ne sont pas encore couverts alors que le gouvernement souhaite renforcer l'électrification des transports et que la vente de véhicules électriques est en hausse. Dans son Avis sur le Budget Primitif 2025, il préconisait de veiller à un maillage des bornes de recharge, en particulier dans les zones rurales, et de réactiver localement ce dispositif en cas de déficit sur certains secteurs géographiques.

Eau et adaptation climatique

Le CESER constate que les crédits de paiement de la section d'investissement votés en 2025 sont quasi équivalents aux crédits de paiement mandatés en 2024.

Le CESER souligne l'intérêt de la politique de désimperméabilisation mise en place par le Conseil régional qui répond à une demande : les dossiers accompagnés financièrement sont en augmentation (172 en 2024 et 218 en 2025) et les superficies ont plus que doublé en 2025 (594 710 m²) par rapport à 2024 (222 801 m²) et ont triplé en 2025 par rapport à 2023 (129 341 m² en 2023).

Concernant l'interconnexion des réseaux de distribution de l'eau potable, une nécessité pour faire face aux problèmes de pollution de l'eau, le CESER préconise de promouvoir ce dispositif du Pacte des ruralités afin d'augmenter le nombre de dossiers à accompagner. Seuls cinq projets ont été aidés financièrement en 2025.

Le CESER constate la poursuite de la politique de soutien aux filières à bas niveaux d'intrants. Il rappelle son Avis « *Préserver la qualité de l'eau, un enjeu vital* », adopté en avril 2026, dans lequel plusieurs préconisations concernent les aires de captage de l'eau potable, notamment les aires dites prioritaires :

- *Accompagner les agriculteurs qui exploitent des parcelles sur les aires de captage d'eau potable*

Sanctuariser les aires de captages d'eau potable en favorisant une agriculture à bas niveau d'intrants, via la contractualisation avec les agriculteurs (mise en place de paiements pour services environnementaux ou PSE par exemple), d'encourager financièrement la conversion en bio et/ou le non-labour pour les agriculteurs qui exploitent des parcelles sur les aires élargies des captages afin de protéger la production d'eau potable et de faire évoluer les pratiques agricoles et les systèmes de culture dans la durée. La protection des aires de captage est un enjeu de santé publique et financier - le coût de traitement d'une pollution est élevé.

► *Accompagner les agriculteurs qui s'engagent à changer leurs pratiques culturelles*

• *Accompagner les exploitants agricoles avec des aides conditionnées aux changements de pratiques et aux résultats atteints, afin de compenser, si nécessaire, les surcoûts générés par ces modifications de pratiques.*

• *Accélérer, en l'accompagnant, la transition agroécologique afin de réduire l'impact de l'agriculture sur la ressource en eau, en identifiant notamment les filières agricoles et d'élevage qui devraient réduire l'utilisation de pesticides et d'engrais azotés susceptibles de contaminer l'eau et les sols.*

Le CESER préconise au Conseil régional de renforcer l'approche qualitative de la ressource en eau, en particulier par la lutte contre les pollutions diffuses, les substances per et polyfluoroalkylées (PFAS), les pesticides, les nitrates et les micropolluants. La politique de l'eau ne doit pas être appréhendée uniquement sous l'angle de la quantité ou des risques de sécheresse mais aussi comme un enjeu majeur de santé publique.

Biodiversité et espaces naturels

Concernant la Plateforme pour la biodiversité en Grand Est, le CESER encourage le Conseil régional à effectuer une évaluation de cet outil et à vérifier sa plus-value auprès des acteurs de la biodiversité et du grand public.

Le CESER souligne la volonté du Conseil régional de mettre, au travers de l'outil biodiversi-map, les données sur la biodiversité à la disposition de tous. Au vu de son intérêt, il convient d'en faire une large promotion, notamment auprès des collectivités territoriales.

Le CESER constate une baisse importante en nombre de kilomètres de haies et d'arbres plantés en 2025 par rapport à 2024. Il souhaite savoir comment le Conseil régional envisage de relancer la dynamique auprès des acteurs potentiels pour atteindre les objectifs annoncés (4 000 km de haies plantées ou restaurées d'ici 2030 alors que 1 333 km ont été réalisés fin 2025, soit un objectif pour les 4 prochaines années de 600 km/an).

Le CESER constate une multiplicité de dispositifs pour encourager la préservation et la restauration de la biodiversité (dispositif « Mon village, espace de biodiversité »), ce qui peut s'avérer contreproductif, avec des projets modestes ou isolés. Il suggère que l'aide régionale complète le soutien financier apporté par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) pour la réalisation d'un « Atlas pour la biodiversité communale », dispositif s'appuyant sur un état des lieux préalable à la mise en place d'un programme d'actions et d'aménagements favorables à la biodiversité, afin de réduire le reste à charge des communes ayant des ressources budgétaires limitées.

Le CESER regrette la mise en pause du dispositif « sorties nature ». Le Conseil régional n'a pas indiqué les motifs de cette suspension, ce qui n'est pas compris par les associations d'éducation à l'environnement dont le rôle est de sensibiliser jeunes et adultes aux enjeux du vivant. La contraction des moyens financiers a plus d'impacts sur des associations de petite taille.

Le CESER note le soutien financier apporté par le Conseil régional aux quatre centres de soins de la faune sauvage mais indique que ce soutien est insuffisant. La situation de ces centres est précaire (un centre de soins a fermé en raison de difficultés financières) et le transport des animaux blessés jusqu'au centre repose exclusivement sur du bénévolat. Le CESER indique que cette mission est d'utilité publique et demande une réévaluation des subventions.

Tourisme en milieu naturel

Le CESER alerte le Conseil régional sur les activités touristiques exercées en milieu naturel qui doivent impérativement protéger la faune et la flore en adoptant des pratiques durables, en sensibilisant les visiteurs et en favorisant la conservation des écosystèmes.

VIII. AGRICULTURE

Le CESER constate le niveau significatif des accompagnements des filières agricoles, viticoles et sylvicoles qui doivent permettre d'engager de façon plus structurantes les ambitions de renouvellement des générations, de transitions et d'accompagnements à l'investissement. Cependant, le CESER souhaite savoir si cette ambition est structurelle et pérenne ou bien due à la fin de programmation de certaines lignes budgétaires.

En adéquation avec les préconisations de l'Avis « *A la reconquête de l'élevage régional, un patrimoine essentiel pourtant fragilisé* » d'octobre 2025, le CESER accueille favorablement l'augmentation des dotations allouées aux jeunes agriculteurs, ainsi que les aides à l'installation de vétérinaires en milieu rural, venant répondre aux prérogatives sanitaires en élevage. Concernant les lycées agricoles, les investissements conséquents réalisés par le Conseil régional dans des outils pédagogiques doivent permettre d'attirer un public plus large et notamment des jeunes non issus du milieu agricole.

Le Conseil régional, via sa stratégie sanitaire et son plan d'actions en faveur de l'excellence sanitaire, semble se donner les moyens de travailler sur la prévention de maladies émergentes. Le CESER regrette néanmoins que les efforts consentis par le Conseil régional pour l'accompagnement à la vaccination viennent combler un manquement de l'État.

Si le CESER souligne l'émergence en 2023 du dispositif de portage temporaire de foncier pour aider l'installation hors cadre familial, il se demande si les montants alloués (110

330 €) sont suffisants, mais aussi si la communication autour de ce dispositif est efficace.

Le CESER note l'augmentation des opérations soutenues par le Conseil régional visant à accroître la part de produits alimentaires locaux dans la restauration collective (réseau PARTAAGE, association AGAPES, aides à l'approvisionnement local et durable des lycées...) et l'encouragement à persévérer dans son action dans le cadre du dispositif Alimentation Durable et Autonome du Grand Est (ADAGE).

Concernant l'aide régionale exceptionnelle sous forme de prêt à taux zéro de 1,2 M€ remboursable sans garantie au bénéfice de la cave coopérative WOLFBERGER, le CESER accueille favorablement l'action du Conseil régional en faveur d'un acteur majeur de la filière viticole alsacienne. Toutefois, il exprime deux réserves, à savoir que la plus grande vigilance soit portée sur la pérennité des emplois sur le site, et sur la possibilité d'un accompagnement similaire en cas de défaillances d'autres acteurs majeurs.

Le CESER enregistre la baisse d'environ un tiers du budget consacré à la gestion, l'animation et la structuration de la filière forêt-bois. Le CESER souhaite savoir si ce recul est lié à des montants investis importants lors des derniers exercices, notamment en lien avec la crise scolyte, ou si cette baisse est structurelle. Le CESER souligne l'importance de l'investissement dans les dessertes forestières des forêts soumises à plan de gestion en raison de leur rôle stratégique en matière d'accessibilité, pour la récolte de bois, les secours ou la lutte contre les incendies.

Le CESER remarque que le budget consacré à la gestion et à l'animation de la filière forêt-bois, porté avec l'interprofession FIBOIS Grand Est, passe de 1,7 M€ en 2024 à 936 000 € en 2025. Compte-tenu des enjeux de formation, de promotion et de communication autour des métiers du bois, le CESER s'inquiète pour l'attractivité de ces filières, pourtant créatrices d'emplois non délocalisables, d'autant que l'utilisation du bois entraîne de nombreuses aménités positives comme le stockage de carbone ou la substitution à des matériaux carbonés. En outre, cette baisse budgétaire ne doit pas remettre en cause la hiérarchisation des usages, à savoir bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie.

Le CESER note avec satisfaction que le Conseil régional continue d'investir dans des aires de stockage de bois, action structurante du Business Act Grand Est.

Concernant les investissements au titre de l'amélioration des peuplements forestiers, le CESER s'inquiète des montants mandatés, passant de 259 000 € en 2024 à 37 000 € en 2025, ce qui semble être en inadéquation avec les enjeux liés au réchauffement climatique et à la nécessaire adaptation des forêts.

Le CESER souhaiterait savoir où en sont les études « ingrédients biosourcés en Grand Est » et « plastiques biosourcés », lancées il y a près de deux ans et pour des montants d'études conséquents.

Le CESER s'interroge sur l'équilibre budgétaire de la Délégation de Service Public (DSP) du Haras de Rosières-aux-Salines (54) à la société Nancy Cheval, avec une redevance annuelle fixe d'occupation du service public ne permettant pas l'équilibre financier de cette DSP, au regard des investissements importants réalisés par le Conseil régional.

IX. TOURISME, CULTURE ET MÉMOIRE

Culture

Le CESER prend note que l'année 2025 a été consacrée à la poursuite du déploiement du plan Culture, Ruralité, Vitalité, mis en place en mars 2023. Le CESER souhaite, à cet égard, disposer, trois ans après son lancement, d'un bilan quantitatif et qualitatif de ce plan et des actions qui ont pu être financées. Le CESER prend note également de la mise en place entre avril 2024 et mars 2025 de rencontres Culture et Ruralités dans les territoires, qui ont rassemblé près de 600 participants. Elles ont donné lieu à un document de restitution et à l'ouverture d'un espace de ressources destiné aux acteurs intervenant dans les territoires ruraux.

Le CESER souhaite pouvoir prendre connaissance de ces éléments, sur le plan ainsi que sur les rencontres, afin d'apprécier dans quelle mesure ils viennent conforter, compléter ou, le cas échéant, nuancer les préconisations formulées dans son Avis « *Un nouveau souffle pour le spectacle vivant en Grand Est* », adopté le 2 avril 2026.

Le CESER relève un écart significatif entre les crédits de paiement votés en investissement pour l'action « Soutenir les industries créatives et la création numérique et leur diffusion auprès de la population », à hauteur de 8,6 M€, et les crédits effectivement mandatés, qui s'élèvent à 6,2 M€. Il souhaite connaître les raisons de ce différentiel de 2,4 M€.

S'agissant de la politique en faveur du livre, le CESER constate une baisse de 5% du soutien au fonctionnement des centres de ressources littéraires. Il s'inquiète de la fragilisation de ces structures, même si aucune baisse supplémentaire ne semble envisagée en 2026.

Le CESER souhaite également attirer l'attention sur les difficultés rencontrées pour mobiliser les dispositifs de soutien à la création littéraire, notamment les bourses d'aide à l'écriture et les résidences d'auteurs. Il préconise de simplifier les démarches administratives et d'améliorer la lisibilité de l'information mise à disposition des bénéficiaires potentiels, afin de faciliter l'accès à ces aides et d'en garantir la pérennité.

Le CESER relève un écart significatif entre les crédits de paiement votés en investissement pour l'action « Soutenir le spectacle vivant, les arts visuels et leur diffusion auprès de la population », à hauteur de 4,6 M€, et les crédits effectivement

mandatés, qui s'élèvent à 3,4 M€. Il souhaite connaître les raisons de ce différentiel de 1,2 M€.

Le CESER souligne avec intérêt l'action spécifique engagée en faveur de la filière circassienne, notamment à travers le soutien apporté au réseau Grand CIEL. Les actions menées pour structurer la filière, renforcer la coopération entre les acteurs et favoriser la création et la diffusion dans les territoires, répondent aux besoins exprimés par les professionnels entendus dans le cadre des travaux du CESER sur le spectacle vivant. Elles contribuent notamment à renforcer l'ancrage régional des artistes et à limiter le départ des talents vers d'autres territoires.

Concernant le Festival Off d'Avignon, le CESER considère comme essentielle la poursuite du soutien aux équipes artistiques régionales, compte tenu de l'importance de cet événement pour leur visibilité et des risques financiers que peut représenter leur participation. Il souhaite disposer d'éléments permettant d'en apprécier plus précisément les retombées, notamment en matière de diffusion, de développement des activités et de consolidation économique des compagnies.

À la suite de la disparition du pôle spectacle vivant de l'Agence culturelle Grand Est, qui assurait jusqu'ici l'accompagnement des équipes sélectionnées, le CESER souhaite connaître les dispositifs qui prendront le relais afin de leur permettre de préparer au mieux leur participation au Festival Off d'Avignon et d'en valoriser pleinement les retombées.

Le CESER prend acte de la poursuite du soutien aux équipes artistiques en 2025. Il relève néanmoins une baisse de 3% des aides au fonctionnement accordées aux structures labellisées, à laquelle devrait s'ajouter une nouvelle diminution de 7% en 2026.

Le CESER souhaite que cette dynamique de baisse soit interrompue. Elle fragilise la capacité des structures à programmer des spectacles, à soutenir la création et à accompagner les équipes artistiques. Elle fait également peser des risques importants sur l'emploi et sur la pérennité des structures concernées.

Dans ce contexte, le CESER réitère sa demande de création d'un observatoire dédié au spectacle vivant. Cet outil permettrait de disposer de données précises, actualisées et partagées sur la situation économique du secteur, l'emploi, la diffusion des œuvres et l'évolution de l'offre culturelle dans les territoires.

Mémoire et patrimoine

Le CESER note la pertinence du soutien de la Région aux chantiers bénévoles de restauration du patrimoine. Encadrés par des personnes compétentes, ils constituent un outil utile de préservation du patrimoine, de transmission des savoir-faire et d'engagement citoyen, notamment auprès des jeunes.

Le CESER souhaite que ce dispositif s'inscrive en complémentarité avec les autres interventions régionales en faveur du patrimoine, notamment les aides à la restauration du patrimoine classé, inscrit ou non protégé, ainsi que les actions de valorisation et de médiation. Cette complémentarité est particulièrement importante dans les territoires ruraux, où les collectivités et les associations disposent souvent de moyens limités.

Le CESER met en avant l'adoption, en octobre 2025, d'une stratégie mémorielle régionale élaborée notamment suite à l'organisation des premières Rencontres de la Mémoire à Metz. Il souligne l'intérêt des actions déjà engagées dans le cadre de la politique mémorielle régionale, en particulier la poursuite du chantier du Mur des Noms. Comme déjà exprimé en 2025, le CESER réitère sa demande de disposer d'éléments sur les priorités opérationnelles de la stratégie régionale, et sa mise en cohérence avec les actions déjà menées et engagées en matière de mémoire.

Tourisme

Le CESER constate avec intérêt le travail mené par l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est en matière de communication, de promotion du territoire, d'observation. Il constate également la continuité du développement et de l'essor de la plateforme Explore Grand Est pour la commercialisation de l'offre touristique.

Le CESER souligne notamment les actions engagées pour accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques et l'intérêt de la sensibilisation, de la formation aux usages concrets de l'intelligence artificielle, et des dispositifs proposés en faveur du tourisme durable. La mise à disposition de l'ÉcoBoussole constitue à ce titre une initiative utile, qui permet aux prestataires d'évaluer leur niveau d'engagement durable, d'identifier leurs points forts et leurs axes de progression, puis de s'orienter vers des ressources adaptées pour faire évoluer leurs pratiques.

Le CESER s'interroge sur les actions que le Conseil régional pourrait engager en matière de soutien à l'hébergement des emplois saisonniers liés au tourisme.

Sur le financement des événements touristiques, le CESER prend acte du soutien apporté par le Conseil régional à la première édition d'Envol, organisée à Chambley du 25 juillet au 3 août 2025. Succédant au Grand Est Mondial Air Ballons, cet événement a contribué à l'animation et à l'attractivité touristique du territoire. Compte tenu de sa non reconduction, le CESER souhaite connaître les suites envisagées par le Conseil régional pour maintenir une manifestation aéronautique d'envergure à Chambley, en lien avec les investissements importants envisagés sur ce site.

Le CESER souligne l'intérêt des travaux menés par l'Observatoire Régional du Tourisme pour mieux connaître la fréquentation et les attentes des clientèles. Il souhaite pouvoir disposer d'une présentation des principaux enseignements de l'Enquête Marketing des

Clientèles, récemment menée, et des orientations qui pourraient en découler pour les politiques touristiques régionales.

Le CESER note la poursuite du soutien apporté à l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT) Grand Est et le renouvellement de la convention avec l'ANCV pour le dispositif « Départ 18 : 25 », qui a permis à 716 jeunes de découvrir le Grand Est en 2025. Le CESER estime, néanmoins, que l'effort en faveur du départ en vacances des jeunes doit être renforcé. Les informations portées à sa connaissance laissent en effet craindre qu'une part importante des jeunes ayant bénéficié du dispositif en 2025, ne puisse pas partir en vacances en 2026. Le CESER considère cette question comme une priorité, en lien avec les travaux qu'il mène actuellement sur le tourisme social et solidaire. Le départ en vacances constitue en effet un levier important pour favoriser l'autonomie et la mobilité des jeunes, leur permettre de découvrir de nouveaux environnements et contribuer à réduire les inégalités.

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, le CESER s'interroge sur l'opportunité de cofinancer les travaux de rénovation et d'extension du Domaine Les Crayères à Reims. Sans méconnaître l'intérêt que ce projet peut présenter en matière d'attractivité touristique et de retombées économiques locales, le CESER souhaite connaître les critères ayant conduit le Conseil régional à retenir cette opération parmi ses priorités d'intervention, au regard, notamment, du positionnement de l'établissement et de sa capacité à porter un investissement de cette nature.

Comme il l'avait déjà demandé en 2024, le CESER souhaite disposer d'une vision à long terme du développement des sites régionaux de Madine et de Chambley. Au-delà des moyens consacrés à leur entretien et à leur fonctionnement, il souhaite connaître les orientations retenues pour chacun de ces sites, les investissements envisagés ainsi que les complémentarités qui pourraient être développées entre leurs vocations touristiques, sportives et événementielles.

S'agissant de Chambley, l'arrêt annoncé d'Envol renforce la nécessité de préciser la stratégie de développement du site et la manière dont les investissements programmés contribueront à sa valorisation à long terme.

X. SANTÉ, SOLIDARITÉ, SPORT ET JEUNESSE

Santé

Les montants dédiés au volet « accompagner les acteurs et animer les territoires » ont intégralement été consommés en investissement mais uniquement à hauteur de 44,83% en fonctionnement.

De nombreux projets (structures de santé, équipements médicaux, structures de soins de premier recours, aides forfaitaires pour les internes ou encore des lieux d'hébergement) ont été accompagnés et financés mais aucun élément sur les impacts n'est mentionné. Le CESER demande au Conseil régional de donner davantage d'éléments quantitatifs et qualitatifs afin de mesurer la pertinence des financements engagés dans un contexte de restrictions budgétaires et d'exigences fortes des citoyens. De plus, le CESER souhaite connaître le nombre de nouveaux médecins implantés et le nombre de médecins déplacés dans les 65 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles soutenues en 2025. Le CESER insiste sur l'importance d'agir en évitant la concurrence entre les territoires et de veiller à une cohérence des politiques de santé à l'échelle intercommunale.

Suite à l'organisation, par la Région, en octobre 2025 d'une journée régionale de la santé des jeunes sur le campus Croix Rouge à Reims, qui a réuni plus de 1 500 participants et, dans le contexte où la santé mentale est grande cause nationale, le CESER demande au Conseil régional d'amplifier les actions concernant cette question, en direction de la jeunesse, en lien avec les acteurs des territoires (*cf. avis intitulé « Santé mentale des jeunes : un défi et un enjeu majeurs pour l'avenir » adopté le 9 octobre 2025*)

Le CESER a participé, dans le cadre du Pacte pour les ruralités, au jury concernant l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Soutien au déploiement de lieux de vie collectifs, inclusifs et innovants au bénéfice des seniors dans les territoires ruraux du Grand Est ». Cet AMI « Béguinage » a été lancé fin 2024 et était doté d'un budget de 2,66 M€. La prévention et la promotion de la santé sont au cœur de ces nouveaux béguinages, avec le développement de programmes de dépistage, d'évaluation des capacités et de prise en charge personnalisée. Le CESER a constaté la qualité des projets portés par les 5 lauréats de cet AMI (sur 20 dossiers déposés).

Le CESER est toujours en attente d'une présentation détaillée des réalisations suite à la désignation des 9 projets retenus dans le cadre du second AMI « Hôpital du Futur » 2024-2027 portant sur la transition écologique et la décarbonation du secteur de la santé afin de connaître, au-delà des données chiffrées, les actions qui sont mises en œuvre au sein des hôpitaux.

Le 1^{er} AMI permettant d'assurer des campagnes de dépistage de pathologies ciblées et de cancers, notamment du sein avec mammographe embarqué, lancé en novembre 2024 et clos en juin 2025 et doté d'un budget de 2,1 M€ n'a fait l'objet d'aucun dépôt de dossier. Dans son avis sur le Budget Primitif 2026, le CESER indiquait que « *compte tenu de l'échec de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé en novembre 2024 et clôturé en juin 2025, visant des projets de dépistage de pathologies ciblées et de cancers (notamment du sein avec mammographe embarqué), le CESER réitère sa demande au Conseil régional de communiquer plus largement et au plus près des territoires, en s'appuyant*

sur les relais locaux, afin de permettre aux structures, associations et collectivités de s'en saisir. Le CESER demande au Conseil régional d'accompagner les porteurs de projets notamment dans l'ingénierie pour favoriser l'émergence d'actions répondant aux objectifs identifiés. Il préconise aussi d'accorder un délai plus important afin de garantir l'appropriation par les acteurs ».

Le CESER note qu'à la fin de l'année 2025, ce sont 198 sites de télémédecine qui sont désormais opérationnels (objectif de 200). Le CESER préconise de réaliser une cartographie des lieux d'implantation afin d'avoir une meilleure visibilité de la répartition de ces sites sur toute la région. Le CESER a bien noté que plus de 30 000 téléconsultations ont été réalisées et environ 420 professionnels mobilisés depuis le lancement de la feuille de route. Le CESER souhaite connaître les profils des professionnels de santé (spécialités, ville, public ou privé...), ainsi que des utilisateurs. Le CESER demande à veiller à l'accessibilité des lieux pour tous.

Jeunesse

Les montants dédiés au volet « Aider les jeunes à élargir leur horizon et favoriser les mobilités » ont été intégralement utilisés en investissement. En revanche, en fonctionnement, l'enveloppe est consommée à raison de 89 %.

Le CESER constate que seulement 63% des montants prévus ont été consommés en fonctionnement sur le volet dédié « à favoriser l'engagement et la citoyenneté des jeunes » qui comprend le Conseil Régional des Jeunes (CRJ), les services civiques, les animations dans la vie lycéenne et expérience de jeunesse...

Dans un contexte où les besoins des jeunes en matière d'accompagnement pour obtenir un logement sont importants, le CESER déplore de ne pas voir apparaître les éléments de bilan et de financement concernant le dispositif « LOJ'TOIT » dans le rapport de présentation du CFU 2025.

Sport

L'enveloppe dédiée au volet « sport pour tous » a été intégralement utilisée.

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre le programme « Campagnes sportives » qui a permis de soutenir, en 2025, 103 projets pour un total de 1,2 M€ de crédits régionaux engagés et 4,2 M€ de travaux générés. Le CESER souhaite connaître les 50 nouvelles pratiques développées grâce à ce financement et leurs modalités de création.

72% des montants prévus pour « accompagner le sport de haut niveau » ont été consommés. Aucune précision n'est apportée dans le document sur la non utilisation des 28%. Le CESER souhaite également avoir des informations sur la nature des

investissements dans les CREPS pour un montant de 6,68 M€ sur une enveloppe prévue de plus de 14,33 M€ afin d'apprécier la pertinence de ces investissements.

Une fois de plus, le CESER constate l'importance du soutien en direction du sport marchand au détriment du sport associatif notamment concernant les événements.

Solidarité, Engagement

Le CESER remarque que plus de 22% des montants en fonctionnement n'ont pas été consommés pour le volet intitulé « Soutenir la vie associative dans les territoires ».

Le CESER encourage l'accompagnement du monde associatif et a bien noté les éléments suivants :

- 208 projets soutenus en 2025 au titre du DIVA'P pour un montant total de 66 337,49 € ;
- 383 projets soutenus en 2025 au titre d'Inv'Est Asso pour un montant total de 1,9 M€ ;
- 401 projets dans le cadre du dispositif ELAN RURALITE / VILLAGES EN FÊTE soutenus pour un montant total de 392 361€.

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre le soutien au réseau d'éducation populaire par le biais de conventions pluriannuelles avec des objectifs partagés entre la Région Grand Est et ce réseau. Pour 2025, le soutien financier du Conseil régional s'élève à 222 000 € répartis entre les huit fédérations régionales.

Dans le document, il est indiqué que le Conseil régional a poursuivi, en 2025, son soutien au mouvement associatif du Grand Est et précise que ce soutien s'est élevé en 2024 à 381 275 €, réparti entre les trois mouvements associatifs territoriaux en fonction de leur programme respectif d'actions. Toutefois, le CESER souhaite connaître le montant au titre de 2025.

Depuis le lancement de la plateforme MAREGIONDEMAIN, 56 projets participatifs ont été mis en ligne permettant la participation de plus de 18 828 citoyens, et le dépôt de près de 20 415 contributions. Au regard du nombre d'habitants de la région, le chemin qu'il reste à parcourir pour rapprocher la décision du citoyen demeure important.

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

La CGT votera favorablement l'avis présenté par le CESER sur le Compte Financier Unique 2025.

Nous partageons en effet un grand nombre des constats formulés, notamment la nécessité d'une meilleure évaluation des politiques publiques, la vigilance portée à l'équilibre territorial des formations, ainsi que l'attention accordée aux enjeux de recherche, d'innovation et de développement des compétences.

Toutefois, notre organisation souhaite exprimer une préoccupation majeure concernant l'évolution des crédits consacrés à la formation professionnelle.

Les chiffres présentés dans le rapport sont particulièrement alarmants. Les crédits de paiement en fonctionnement consacrés à la formation professionnelle passent de 245,7 millions d'euros en 2024 à 183,7 millions d'euros en 2025, soit une diminution de plus de 25 %. Cette baisse touche principalement les formations destinées aux demandeurs d'emploi.

Pour la CGT, cette orientation budgétaire constitue un signal extrêmement préoccupant.

À l'heure où les mutations industrielles, numériques et environnementales s'accélèrent, où les entreprises peinent parfois à recruter dans certains secteurs et où les salariés sont confrontés à des transformations profondes de leurs métiers, la formation ne peut être considérée comme une variable d'ajustement budgétaire.

La formation professionnelle représente un investissement indispensable pour sécuriser les parcours professionnels, favoriser les reconversions, lutter contre le chômage de longue durée et répondre aux besoins de qualification des territoires.

La CGT considère que les ambitions affichées en matière de réindustrialisation, de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale ne pourront être atteintes sans un effort soutenu en faveur de la formation professionnelle.

Nous attirons également l'attention sur les conséquences sociales de cette réduction budgétaire. Derrière les chiffres se trouvent des femmes et des hommes privés d'accès à la qualification, des demandeurs d'emploi dont les perspectives d'insertion professionnelle se réduisent, ainsi que des territoires qui risquent de voir s'accroître les inégalités d'accès à la formation.

La CGT demande donc que le Conseil régional apporte des explications précises sur cette baisse importante des crédits et présente les mesures envisagées pour garantir le maintien d'une offre de formation de qualité, accessible sur l'ensemble du territoire régional et répondant aux besoins des salariés, des demandeurs d'emploi et des entreprises.

La formation est un droit fondamental et un levier essentiel d'émancipation individuelle et collective. Elle doit demeurer une priorité stratégique des politiques publiques régionales.

Pour ces raisons, tout en partageant l'avis présenté et en votant favorablement celui-ci, la CGT tient à exprimer sa forte inquiétude face au recul des moyens consacrés à la formation professionnelle et appelle à un réinvestissement ambitieux dans ce domaine.

Odile AGRAFEIL, Loukas BENARD, Chantal BERTHELEMY, Chahid BOUGNOUCH, Stéphane BUSOLINI, Jean-Luc CARDOSO, Bénédicte DA PONT, Marc JOUDELAT, Jean-Pierre LANGLET, Emmanuelle MOISSONNIER, Yolande ROSENBLATT, Delphine ROUXEL, Doris WARTH



CESER
Grand Est

Châlons-en-Champagne

5 rue de Jéricho

51037

03 26 70 31 79



www.ceser-grandest.fr

Metz

Place Gabriel Hocquard

57036

03 87 33 60 26



[company/ceser-grand-est](https://www.linkedin.com/company/ceser-grand-est)

Strasbourg

1 Place Adrien Zeller

67000

03 88 15 68 00



[@cesergrandest](https://www.facebook.com/cesergrandest)